A la recherche des origines : réguler les tests génétiques en accès libre



Type de saisine : Autosaisine
Type de texte : Avis

Adopté le : 14/04/2026
Mandature : 2021-2026

Rapporteures :



Catherine PAJARES Y SANCHEZ
nseillère



Martine VIGNAU
Ancienne conseillère

Télécharger le texte

Télécharger la fiche de communication

PRÉSENTATION

? L'avis en 3 points clés

Un recours massif aux tests ADN en France *: 1,5 à 2 millions de Français ont déjà réalisé un test ADN généalogique pour connaître leurs origines, contournant ainsi une interdiction nationale pourtant punie par le Code Pénal de 3750 euros d'amende.*

Une menace pour la protection des données génétiques *: en s'adressant à un marché extra-européen opaque, les utilisateurs exportent leur patrimoine biologique hors de l'Union européenne, échappant ainsi aux garanties du RGPD.*

Une dépénalisation encadrée *: le CESE propose de dépénaliser les tests génétiques à visée généalogique et à construire un bouclier européen pour les données génétiques, tout en renforçant l'accompagnement psychologique des personnes face à un potentiel choc face aux résultats.*

VOTES ET DÉCLARATIONS

Nombre total des votants : 135
Total des voix pour : 125
Total des voix contre : 0
Total des abstentions : 10

Groupe	Votes	Déclarations	Orateur
Groupe Agir Autrement	4		
Groupe Agriculture, Mer et Ruralité	10		
Groupe Alternatives sociales et écologiques	4		
Groupe Artisanat et Professions Libérales	2		
Groupe des Associations	10		
Groupe CFDT	12		
Groupe CFE-CGC	4		
Groupe CFTC	4		
Groupe CGT-FO	8		
Groupe des entreprises de l’ESS et de la Coopération	3		

Groupe Entreprises
20
Groupe Environnement et Nature
16
Groupe Familles
8
4
Groupe Jeunesses
3
Groupe des Outre-mer
7
1
Groupe Santé, Citoyenneté et Solidarités
3
Groupe UNSA
3
Groupe CGT
9

© - copyright CESE - Novembre 2026